

COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

Destinataires : Participants au programme CanadaGAP

Date : le 11 octobre 2017

Objet : Résolutions pour la prochaine Assemblée générale annuelle

Les participants au programme CanadaGAP sont priés de prendre connaissance de [la résolution ci-jointe](#), qui sera discutée et soumise au vote le 6 décembre 2017, à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de CanAgPlus, la société qui possède et gère le programme CanadaGAP.

Les membres de CanAgPlus peuvent soumettre des résolutions avant la tenue de l'AGA. La date limite pour leur soumission était le 2 octobre. La résolution présentée a été examinée pour vérifier sa conformité à la politique de CanAgPlus, puis approuvée par le Comité des résolutions.

La résolution sera soumise au vote durant l'AGA. Tous les participants au programme en règle ont le droit de vote. Vous êtes invité à participer à l'Assemblée, soit en personne, soit en nommant un représentant qui y participera et y votera en votre nom, soit en participant par téléphone et par présentation Web (cette formule nécessite l'accès à Internet pour voter en ligne).

Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans la trousse d'information sur l'AGA qui vous a été postée au début d'octobre ainsi que sur le site Web de CanadaGAP, à <http://www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/>

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

CANADAGAP®

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8

Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca

CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.